

# Motion des enseignants réunis en RIS à Marignane, le 10 mars 2023

Nous, 12 enseignants syndiqués au SNUDI FO 13, à la CGT, au SNUIPP, au SE UNSA, au SNE, ou non syndiqués, sommes toujours aussi opposés à la réforme des retraites Macron-Borne.

Nous refusons **le report de l'âge de départ à 64 ans, l'allongement** du temps de cotisation **à 43 annuités**, la suppression des régimes spéciaux qui ouvrirait la voie à la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires.

Nous le savons, cette réforme n'a aucune justification. Il n'y a pas de déficit.

La seule raison en est d'alimenter les caisses de l'État, notamment pour financer les 413 milliards d'euros de la loi de programmation militaire, et compenser aussi les milliards d'euros d'exonérations fiscales donnés à des multinationales, en dépouillant les salariés que nous sommes.

## **Nous revendiquons :**

- **Le retrait immédiat et total du projet de réforme Macron-Borne contre les retraites,**
- **L'augmentation immédiate et sans contrepartie de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans.**

Les confédérations syndicales ont eu raison de constituer un front uni aboutissant aux 6 manifestations depuis le 19 janvier. Elles déclarent désormais : « Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme ! »

En face, Macron refuse toujours d'entendre l'exigence de la majorité qui s'exprime pour le retrait total.

Nous savons d'expérience que les grèves perlées ne sont pas efficaces, elles finissent par nous diviser, par effriter le mouvement ! Nous estimons **que seul le blocage du pays imposera le retrait** de ce projet de loi.

La puissance des millions de grévistes et de manifestants lors de ces journées ne donne-t-elle pas mandat aux confédérations syndicales pour mettre à l'ordre du jour l'organisation de la grève totale unie qui contraindra le gouvernement à retirer sa réforme ?

**Organisation pratique** : Pour nous organiser à notre niveau dans ce sens, nous élargissons aux nouveaux collègues présents aujourd'hui notre collectif de mobilisation et de préparation de la grève pour le retrait total et décidons :

- Pour les enseignants (pas les AESH), de la possibilité de transmettre des déclarations d'intention de grève du 10 mars jusqu'aux vacances de printemps, permettant à ceux qui le souhaitent d'être en grève à l'appel de l'intersyndicale,
- De proposer aux collègues de chaque école de s'organiser par des rotations pour faire grève, afin de tenir financièrement dans la durée,
- De s'adresser aux parents pour leur expliquer les raisons de la grève et les inviter à s'associer à notre mobilisation,
- De transmettre cette motion à toutes les écoles des circonscriptions de Vitrolles et de Marignane, de Rognac, en leur proposant d'en discuter, d'établir leurs revendications et d'élaborer leur propre motion, et de créer un comité de grève dans chaque école qui le souhaitera.  
L'objectif est bien d'organiser une réunion de délégués d'écoles avec les syndicats et les parents d'élèves.
- De transmettre cette motion à nos contacts et à l'ensemble des syndicats départementaux du primaire dans l'Education Nationale,
- Pour les collègues qui le souhaitent, de participer au blocage du pays en rejoignant les points de blocage préexistants.

## **Motion des enseignantes de l'école maternelle Bressons à Salon de Provence, réunies le mercredi 8 mars 2023**

Motion des enseignantes  
de l'École maternelle Bressons à Salon de Provence  
réunies le mercredi 8 mars 2023

Réunies ce jour, nous, enseignants syndiqués au SNUDI FO, SE Unsa, SUD éducation et non syndiqués, sommes plus que jamais opposées à la réforme des retraites Macron-Borne.

Nous refusons **le report de l'âge de départ à 64 ans, l'allongement du temps de cotisation à 43 annuités**, la suppression des régimes spéciaux qui ouvrirait la voie à la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires.

**Nous revendiquons le retrait immédiat et total du projet de réforme Macron-Borne contre les retraites.**

Nous approuvons le fait que l'ensemble des organisations syndicales aient appelé à la mobilisation le 7 mars pour « mettre le pays à l'arrêt ». Nous estimons en effet que la mise à l'arrêt du pays est le seul moyen de faire céder le gouvernement et c'est pourquoi nous avons été en grève le 7 mars.

Mais nous savons que cela ne suffira pas.

D'autres secteurs appellent à la reconduction après le 7 mars : RATP, SNCF, collecte des déchets, pétrochimie, énergie, chimie, ports et dock, transport routiers, transport aérien, éboueurs, santé... Nous pensons que pour gagner, il faut en passer par là !

Les organisations de jeunesse, étudiants et lycéens, appellent, *à l'instar de l'intersyndicale, la jeunesse à se mobiliser, à durcir le mouvement [...] pour faire comprendre au gouvernement que nous refusons son projet de réforme des retraites.*

L'intersyndicale du 13 (CGT, SUD, FSU-SNUipp, SNUDI FO, CNT) a appelé les personnels de l'Éducation nationale à s'engager eux aussi dans la grève reconductible à partir du 7 mars pour obtenir le retrait de la réforme Macron/Borne, en commençant par 4 jours de grève les 7, 8, 9, 10 mars.

**Mettre le pays à l'arrêt le 7, le 8, le 9, le 10 mars et autant qu'il le faudra, par la grève totale jusqu'à ce que le gouvernement retire sa réforme, c'est la réponse à la situation !**

*Les enseignantes de l'école maternelle des Bressons, Salon*

## **Motion des agents territoriaux et des enseignantes de l'Ecole maternelle Jean BUON à Arles réunis le lundi 6 février 2023**

Agents territoriaux et enseignantes, de l'école maternelle Jean Buan d'Arles, syndiquées au SNUDI FO 13, non syndiquées, sommes à nouveau réunis ce lundi 6 février, toujours aussi opposés à la réforme des retraites Macron-Borne.

Nous refusons le report de l'âge de départ, l'allongement du temps de cotisation, la suppression des régimes spéciaux qui ouvrirait la voie à la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires.

Nous considérons que combattre cette réforme et en obtenir l'abandon est la condition nécessaire pour reconquérir nos droits. (Départ à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisation).

Nous le savons, cette réforme n'a aucune justification. Il n'y a pas de déficit.

La seule raison en est d'alimenter les caisses de l'État, notamment pour financer les 413 milliards d'euros de la loi de programmation militaire, 413 milliards pour la guerre, en dépouillant les salariés que nous sommes.

Nous revendiquons :

Le retrait immédiat et total de la réforme Macron-Borne contre les retraites,

Le rétablissement inconditionnel du droit de partir en retraite à la date anniversaire pour tous,

L'augmentation immédiate et sans contrepartie de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis près de 20 ans,

Le maintien du planning de travail actuel des agents territoriaux des écoles d'Arles permettant de bénéficier des vacances scolaires

Les confédérations syndicales ont eu raison de constituer un front uni aboutissant aux grèves et manifestations massives du 19 et du 31 janvier. Ce 31 janvier, après les manifestations, elles annoncent deux nouvelles journées de grève et de manifestations les 7 et 11 février et déclarent : « Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme. »

En face, Macron refuse toujours d'entendre l'exigence de la majorité qui s'exprime pour le retrait total.

Nous savons d'expérience que les grèves perlées ne sont pas efficaces, elles finissent par nous diviser, par effriter le mouvement ! Nous estimons que seul le blocage du pays imposerait le retrait de cette loi.

La puissance des millions de grévistes et de manifestants les 19 et 31 janvier ne donnent-elles pas mandat aux confédérations de mettre à l'ordre du jour l'organisation de la grève totale unie qui contraindra le gouvernement à retirer sa réforme ? Fortes de ces mobilisations, n'est-il pas temps qu'elles donnent un ultimatum au gouvernement ?

Pour nous organiser à notre niveau dans ce sens, nous constituons un comité de mobilisation et de préparation de la grève pour le retrait total et décidons :

- Pour certains, de reconduire la grève après le 31 janvier 2023. 4/5 agents territoriaux sont en grève 1 heure par jour, de 11h30 à 12h30 depuis le 31 janvier et jusqu'au 10 février 2023. Il n'y a donc pas de cantine jusqu'aux vacances scolaires,
- Pour les enseignants de transmettre les déclarations d'intention de grève du 19 janvier jusqu'au 10 février, permettant à ceux qui le souhaitent d'être en grève à l'appel de l'intersyndicale, 2/4 enseignants seront de nouveau en grève le 7 février,
- De s'adresser aux parents pour leur expliquer les raisons de la grève et les inviter à s'associer à notre mobilisation,
- De constituer une caisse de grève d'école,
- De transmettre cette motion à toutes les écoles d'Arles en leur proposant d'en discuter, d'établir leurs revendications et d'élaborer leur propre motion, dans l'objectif d'organiser une réunion de délégués d'écoles sur la ville avec les syndicats et les parents d'élève,
- De transmettre cette motion à l'ensemble des syndicats départementaux,
- De nous réunir de nouveau après le 7 février pour décider de la suite et prendre les décisions qui s'imposent.